

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 13 mars 2018**

Étaient présents : M. MOURIN, M. MERCIER, Mme LAINÉ, Mme LEDROIT, Mme LERESTE, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, M. HÉRISSÉ, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme GERBOIN, M. LION, Mme VARET, M. CORVÉ, Mme METIBA, Mme DESCHAMPS, M. ROUSSEAU, Mme GRAINDORGE, Mme LARDEUX, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. FORVEILLE, Mme DOUMEAU, Mme BRESTEAUX, M. PIEDNOIR, M. POINTEAU, M. GUILAUMÉ, M. JAILLIER, M. GUEDON, M. PRIOUX, M. PERRAULT, M. BOIVIN, M. MAUSSION, M. AUBERT.

Étaient absents et représentés : M. HOUTIN, Mme DASSE, Mme FERRY, Mme VIGNERON, M. ROCHER, M. GADBIN, Mme DE VALICOURT (procurations à Mme LEDROIT, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. HÉRISSÉ, M. SAULNIER, Mme GERBOIN, Mme LARDEUX, M. GUEDON).

Étaient excusés : M. NOURI, Mme BRUANT, Mme GUÉDON, M. LEDROIT, Mme RENAUDIER, M. TROTTIER.

Secrétaire de séance : M. PIEDNOIR.

---

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 7 mars 2018

Nombre de membres en exercice :	47
Quorum de l'assemblée :	24
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	34
Absents ayant donné procuration ou suppléants :	7
<u>VOTANTS</u>	<u>41</u>

Monsieur Philippe HENRY ouvre la séance et donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur HOUTIN donne procuration à Madame LEDROIT ;
- Madame DASSE donne procuration à Madame PLANCHENAUULT-MICHEL ;
- Madame FERRY donne procuration à Monsieur HERISSE ;
- Madame VIGNERON donne procuration à Monsieur SAULNIER ;
- Monsieur ROCHER donne procuration à Madame GERBOIN ;
- Monsieur GADBIN donne procuration à Madame LARDEUX ;
- Madame DE VALICOURT donne procuration à Monsieur GUEDON.

Monsieur Daniel PIEDNOIR est désigné secrétaire de séance.



## Ordre du jour

### 1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1.1 FCATR 2017-2020 - Volet 4 "Solidarité Communautaire - Accessibilité bâtiments publics" - Attribution d'une subvention à la commune de Châtelain - Mise en accessibilité des sanitaires de la Salle des Fêtes.
- 1.2 Mandat spécial pour déplacement du Vice-Président chargé du Tourisme et du Patrimoine dans le cadre de sa participation en qualité de délégué national du réseau des Plus Beaux Détours de France (*dossier retiré de l'ordre du jour*).

### 2. FINANCES

- 2.1 Tarifs du Conservatoire pour 2018 / 2019.
- 2.2 Attribution de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles aux associations communautaires au titre de l'année 2018.

### 3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

## 1. AFFAIRES GÉNÉRALES

### QUESTION 1.1 - FCATR 2017-2020 - Volet 4 "Solidarité Communautaire - Accessibilité bâtiments publics" - Attribution d'une subvention à la commune de Châtelain - Mise en accessibilité des sanitaires de la Salle des Fêtes

Délibération n° CC - 032 - 2018  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : H. ROUSSEAU

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un fonds de concours dénommé "Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural" 2017-2020, comprenant 2 volets (non cumulables) :

- le FAD : Fonds d'Accompagnement au Développement,
- le FAR : Fonds d'Accompagnement Rural, pour les communes de moins de 300 habitants, ces dernières devant opérer un choix entre le FAD et le FAR, et ce pour les 3 ans.

Ce FCATR, destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique d'aménagement, a pour objectif de contribuer au développement du territoire communautaire, d'accompagner et de favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Le FCATR comprend donc deux volets (non cumulables) :

➔ le FAD : Fonds d'Accompagnement au Développement

- Volet 1 " Économie "
- Volet 2 " Matériels "
- Volet 3 " Services intercommunaux "
- Volet 4 " Solidarité communautaire "
- Volet 5 " Mobilité "
- Volet 6 " Patrimoine "
- Volet 7 " Fonds Communautaire Territoire Connecté "

➔ le FAR : Fonds d'Accompagnement Rural

- Volet A = Investissements
- Volet B = Matériels
- Volet C = Lecture publique
- Volet D = Fonds Communautaire Territoire Connecté

Les 5 communes potentiellement éligibles au FAR devront opérer un choix entre le FAD et le FAR, choix valable sur la durée du dispositif.

EXPOSÉ : La commune de Châtelain sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 4 du FAD "Solidarité communautaire - Accessibilité bâtiments publics", pour le financement de son projet de mise en accessibilité des sanitaires de la Salle des Fêtes.

En effet, dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmé, et par délibération en date du 10 septembre 2015, la commune de Châtelain a décidé de lancer des travaux de mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 4 du FAD à hauteur de 50 % de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, plafonnée au montant de la dotation de péréquation, soit un maximum de 10 000 €.

DÉPENSES HT		RECETTES	
Plomberie - Électricité	2 578,69 €	Département (contrat de territoire)	3 037,38 €
Carrelage	1 896,07 €		
Peinture	1 600,00 €	FCATR - FAD	1 669,00 €
Fournitures diverses	300,00 €		
		Autofinancement	1668,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 374,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 374,76 €</b>

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- ✓ se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 4 du FAD, d'une subvention de **1 669 €**, à la commune de Châtelain, au titre du projet de mise en accessibilité des sanitaires de la Salle des Fêtes ;
- ✓ l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mme DESCHAMPS ne prend pas part au débat, ni au vote.

Mme Deschamps indique que le Département leur a d'ores et déjà notifié la subvention, pour des travaux au niveau de la porte d'accès des sanitaires, considérant que des travaux ont été réalisés par l'agent communal, seules les dépenses "fournitures diverses" ayant été inscrites dans le plan de financement.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte les propositions du Président.

**QUESTION 1.2 - Mandat spécial pour déplacement du Vice-Président chargé du Tourisme et du Patrimoine dans le cadre de sa participation en qualité de délégué national du réseau des Plus Beaux Détours de France**

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

## 2. FINANCES

### QUESTION 2.1 - Tarifs du Conservatoire pour 2018 / 2019

Délibération n° CC - 033 - 2018  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : S GUILAUMÉ

EXPOSÉ : Une hausse de 2 % est proposée pour les tarifs 2018-2019. Pour information, la grille tarifaire était constante depuis 2015-2016.

- Se reporter au tableau joint en annexe de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'application des tarifs pour l'année 2018-2019.

M. Guilauré souligne que l'augmentation proposée est de 2%, considérant que les tarifs n'ont pas connu d'évolution depuis 3 ans. Il présente ensuite en détails les tarifs en mettant en évidence le fait qu'il n'y a que 5 tranches de tarification, qui correspondent aux tranches du quotient familial, permettant à un maximum de foyers de s'inscrire aux activités du conservatoire.

Il souligne que ces tarifs s'appliquent aux habitants du Pays de Château-Gontier, mais également aux habitants du Pays de Craon et du Pays de Meslay, en rappelant par ailleurs les abattements pour les familles.

Ces tarifs représentent environ 20 % du coût supporté par la collectivité au titre des activités du Conservatoire.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### QUESTION 2.2 - Attribution de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles aux associations communautaires au titre de l'année 2018

Délibération n° CC - 034 - 2018  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : Les Vice-Présidents en charge des dossiers

EXPOSÉ : Différents tableaux relatifs à l'ensemble des demandes sont présentés en annexe :

- Annexe 2 de l'exposé : Récapitulatif général des attributions de subventions 2018
- Annexe 3 de l'exposé : Subventions "Développement Économique"
- Annexe 4 de l'exposé : Subventions "Agriculture, Environnement et Cadre de Vie"
- Annexe 5 de l'exposé : Subventions "Enseignement, Jeunesse, Petite Enfance "
- Annexe 6 de l'exposé : Subventions "Culture"
- Annexe 7 de l'exposé : Subventions "Tourisme et Loisirs"
- Annexe 8 de l'exposé : Subventions "Sports"
- Annexe 9 de l'exposé : Subventions "Logements, Solidarité"
- Annexe 10 de l'exposé : Subventions "Évènementiel".

Chaque association ou organisme bénéficiaire d'une subvention recevra un courrier de notification de(s) l'aide(s) financière(s) attribuée(s) par la collectivité.

Les subventions de fonctionnement sont versées automatiquement, sans présentation de pièces justificatives.

Les subventions dites "exceptionnelles" et/ou "spécifiques" sont versées automatiquement dès leur attribution étant entendu que la production du bilan financier définitif de la manifestation et/ou de l'action aidée, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives correspondantes (factures, justificatifs de recettes...), devra obligatoirement être transmis à l'issue de l'évènement et/ou de l'action, dans un délai maximum de 3 mois.

A défaut de présentation de ces pièces dans le délai imparti, l'association ne pourra prétendre à une subvention exceptionnelle l'année suivante.

Par ailleurs, en cas de non-organisation de l'évènement ou d'anomalies dans le contrôle des pièces, le montant de la subvention exceptionnelle versée devra être restitué par l'association bénéficiaire, partiellement ou dans son intégralité.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- ✓ de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles aux associations communautaires, pour l'année 2018, telles que présentées précédemment ;
- ✓ de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Saulnier indique que les subventions en 2018 sont en baisse par rapport à l'an passé de l'ordre de 3,51 %, considérant que cette baisse est relative car liée pour l'essentiel à une modification sur le volet enseignement, petite enfance (remplacement de congés maternité au sein du multi-accueil la Cigogne en 2017). Les subventions attribuées en 2018 sont donc stables avec quelques ajustements, en fonction des thématiques et des évènements portés par les associations.

Chacun des Vice-Présidents présente les dossiers et les propositions d'attribution de subvention pour les domaines relevant de leur délégation respective.

S'agissant du volet "développement économique", M. Henry indique que la provision est stable, en rappelant la reconduction des subventions allouées à Coodémarrage, le CAPMA et Initiative Mayenne.

Sur le volet "agriculture", M. Rousseau souligne la reconduction des subventions, avec un report en provision pour le Comice agricole de Château-Gontier ainsi que pour la demande de Polleniz-FDGDON, cela nécessitant un examen ultérieur, la Collectivité étant en attente de leur budget prévisionnel, soit 9 120 € en subventions de fonctionnement et 7 500 € en subventions exceptionnelles, soit une baisse de 4,38 %.

Mme Lardeux souligne la qualité du travail de l'association Solidarité Paysans et aurait souhaité que la collectivité fasse droit à leur demande de subvention à hauteur de 1 500 € au lieu de 750 €.

M. Rousseau précise que cette demande a été examinée par le Comité Ruralités et que cette association bénéficie d'autres subventions, de la Région, du Département et indique, qu'il y a deux ans, ils ont vu leur dotation évoluer de 500 € à 750 €, les autres EPCI donnant par ailleurs moins de subventions que le Pays de Château-Gontier.

M. Henry souligne la multitude des financements croisés pour certaines structures et qu'il convient également de clarifier certains soutiens et d'examiner en détails certains budgets. Il indique que le soutien aux agriculteurs reste un enjeu départemental et que la Cté de Communes vient soutenir en complément.

Pour la partie "enseignement - petite enfance - jeunesse", M. Hérissé indique la baisse des sommes affectées à la halte-garderie, comme l'a précisé V. Saulnier précédemment. Il précise que la provision allouée au titre de la bourse MAM est fixée à 2 000 € (et non 3 000 €, comme en 2017), considérant que les demandes sont moins importantes. La bourse communautaire jeunes est également reconduite.

Mme Tribondeau rappelle que les subventions pour les foyers socio-éducatifs sont accordées en fonction de critères (barème en fonction du nombre d'élèves). Elle indique qu'une somme est attribuée à la TEAM SRT, compétition de motos à laquelle participent les lycéens, ainsi qu'au LPA, au titre de leur participation à l'édition 2017 du trophée national des lycées agricoles.

S'agissant des subventions "culture", M. Guilaumé souligne que l'enveloppe connaît une baisse de 4.36 %. Il indique les reconductions des subventions dans les domaines de la création, des harmonies et fanfares, des pratiques artistiques, du cinéma et de l'Image...

Il précise les nouveautés opérées en 2018. Il est ainsi proposé le vote en provision pour l'harmonie des sapeurs-pompiers, qui organise plus de 50 manifestations par an, une rencontre ayant eu lieu dernièrement, avec le constat de financements croisés pour cette association, ce qui nécessite un examen ultérieur de ce dossier. Il en est de même pour la Chorale Interlude, un rendez-vous étant prévu fin mars.

Il souligne l'organisation des reflets du Cinéma sur la thématique de l'Inde, avec de nombreux événements intéressants sur le Pays de Château-Gontier. S'agissant du Festival de Bandes Dessinées, il est proposé une subvention de 22 000 €, dont 2 000 € de frais de sécurité et de gardiennage, somme susceptible d'être revue à la baisse.

S'agissant du Carré Scène Nationale, M. Guilaumé rappelle que le territoire est en voie d'obtenir un 2<sup>ème</sup> label au titre du centre d'Art Contemporain, seule scène nationale France à disposer de deux labels en zone rurale.

M. Henry souligne par ailleurs que le partenariat avec le Cinéma le Palace a pour objet de pouvoir proposer aux habitants du territoire, et plus spécifiquement aux jeunes, un accès au cinéma et à la culture, à des tarifs préférentiels (3,50 €), pour soutenir par ailleurs un outil qui fonctionne très bien.

M. Aubert indique les reconductions des subventions "Tourisme et Patrimoine". Il souligne par ailleurs l'augmentation de la subvention pour la société de pêche, au titre du volet compétition et l'attribution d'une subvention de 3 200 € pour le club de canoé-kayak dans le cadre de la modification de cette association.

M. Aubert rappelle l'inauguration du Refuge de l'Arche le 7 avril, la soirée des prestataires le lundi 19 mars (130 sont d'ores et déjà recensés). Le guide touristique 2018 ainsi que le guide des hébergements sont par ailleurs mis à la disposition des élus.

S'agissant des subventions "sport", M. Saulnier indique que des changements importants ont été opérés même si en volume global l'augmentation n'est que de 1.23 %, pour 222 621 € de subventions allouées. Il souligne l'intégration du nouveau club tennis de table de Château-Gontier avec une équipe qui relève désormais du niveau régional.

Au regard du contexte lié à la suppression de l'aide relative aux contrats aidés, 20 associations emploient directement des salariés, ou font appel à un intervenant extérieur qualifié pour encadrer leur séance. Cela se traduit par 32 personnels qualifiés pour 15 clubs sportifs et 6 associations de sports individuels. Il convenait donc d'accompagner plus fortement le mouvement sportif dans sa volonté de professionnalisation, avec le choix d'une réduction des subventions exceptionnelles et privilégier un format d'accompagnement et de consolidation en emplois.

Il fait état ainsi d'une évolution des subventions de fonctionnement de l'ordre de 2.46 %, une baisse de 38 % des subventions exceptionnelles, baisse absorbée par le volet relatif à l'emploi (forfait de 1 000 € + % en fonction du budget consacré à l'emploi).

Il souligne que les clubs ont passé le cap des 6 000 licenciés au total, avec 6 112 licenciés, contre 5 936 l'an passé, reflet d'un territoire sportif dynamique. Il souligne qu'en fonction de l'évolution du nombre de licenciés, il existe un système de plancher/plafond qui limite la trop forte baisse ou augmentation de la subvention.

Il fait ensuite état de Sud Mayenne Basket qui, après sa fusion, a désormais intégré, les critères classiques et du soutien particulier consacré au Véloce Club dans le cadre d'aide à la mobilité, avec un accompagnement au fonctionnement de leur véhicule de courses.



Sur la ligne "Logement-Solidarités", M. Hérisse souligne la stabilité dans les subventions allouées, toutes étant reconduites, seule la Sauvegarde n'ayant pas renouvelé sa demande. La croix rouge voit sa subvention légèrement augmentée au regard du coût de prise en charge des assurances par la collectivité. S'agissant de l'association Mobilité, il indique que la convention devra être revue en 2019, la précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2018. Il fait état également de la subvention allouée à Vacances et Familles et d'une provision pour faire face aux demandes éventuelles.

Sur le volet "évènementiel", M. Saulnier souligne la baisse de l'enveloppe globale et fait état des reports en provision pour certaines associations, la collectivité étant en attente d'informations complémentaires pour certaines associations (UBACPL, Maison de l'Europe, Club d'éducation canine).

Une subvention sera également attribuée à Roborave (robotique éducative). M. Henry souligne l'investissement des enseignants et des élèves dans l'organisation de cette manifestation et dans la robotique.

*Monsieur SAULNIER ne prend pas part au débat ni au vote sur l'attribution des subventions "logement-solidarités".*

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte les propositions du Président.

### **3. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

#### **QUESTION 3.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rendra compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-020-2014 du 15 avril 2014).

Marché n° 18/03 : Fourniture de plaquettes de bois déchiqueté pour la chaufferie du complexe sportif - SCIC MBE en groupement avec FAGUS ÉNERGIE (53100) - Estimatif 30 000 € HT par an selon BPU

Arrêté n° 47/2018 : Consolidation de 5 prêts récupérés par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier lors du transfert de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Arrêté n° 50/2018 : Signature d'une convention de mise à disposition de terrain, à titre précaire, en Z.A. de la Mulonnière à l'association Mosaïque, pour une surface approximative de 8 600 m<sup>2</sup>.

Arrêté n° 56/2018 : Délégation de fonctions consentie par M. Philippe HENRY, Président, à Monsieur Bruno HÉRISSÉ, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Modification au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Arrêté n° 57/2018 : Délégation de fonctions consentie par M. Philippe HENRY, Président, à Monsieur Vincent SAULNIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Modification au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Arrêté n° 58/2018 : Désignation d'un notaire dans le cadre d'une cession de terrains en ZAE Est Bellitourne à la Société Normande de Volailles (SNV).

### **QUESTION 3.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-021-2014 du 15 avril 2014) :

#### **Bureau du mercredi 7 février 2018**

Délibération n° B-16-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2017.

Délibération n° B-17-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome.

Délibération n° B-18-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes aux établissements scolaires dans le cadre des échanges linguistiques.

Délibération n° B-19-2018 : Utilisation du Parc de l'Oisillière à titre gracieux et mise à disposition de matériel au Collège Jean Rostand dans le cadre de l'organisation de la Course contre la faim le vendredi 18 mai 2018.

Délibération n° B-20-2018 : Demandes d'attribution de subventions auprès du Département de la Mayenne et de l'Agence de l'eau Loire/Bretagne dans le cadre de la mise à jour et l'extension du plan d'épandage de la station d'épuration de Chemazé.

#### **Bureau du mercredi 21 février 2018**

Délibération n° B-21-2018 : Signature des contrats de rachat des matériaux recyclés issus de la collecte des déchets.

Délibération n° B-22-2018 : Renouvellement des différents contrats avec les éco-organismes à l'issue de la période d'agrément précédent, dans le cadre des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs).

Délibération n° B-23-2018 : Tourisme et Patrimoine - Validation des tarifs complémentaires sur les nouvelles offres proposées pour la saison 2018.

Délibération n° B-24-2018 : Validation du programme des animations du Patrimoine pour la saison 2018.

Délibération n° B-25-2018 : Prise en charge du transport (STAO) par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier des élèves des écoles du Pays de Château-Gontier pour un coût de 628 € dans le cadre du projet "Chœur du marché".

Délibération n° B-26-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2017.

Délibération n° B-27-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome.

Délibération n° B-28-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes aux établissements scolaires dans le cadre des échanges linguistiques.

Délibération n° B-29-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes aux entreprises dans le cadre de l'ORAC.

Délibération n° B-30-2018 : Mise à disposition gracieuse du Cloître des Ursulines à l'association "Château-Gontier Triathlon", le lundi 2 avril 2018 de 9h00 à 13h00 dans le cadre de l'organisation de leur 5<sup>ème</sup> édition du Trail Urbain à Château-Gontier.

### **Bureau du mercredi 28 février 2018**

Délibération n° B-31-2018 : TAT sud Mayenne - Validation du montant de la redevance des prestataires touristiques au TAT sud Mayenne soit 47 € par an et par prestation pour 2018.

Délibération n° B-32-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2017.

Délibération n° B-33-2018 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome.

Délibération n° B-34-2018 : Mise à jour du règlement de fonctionnement de la Crèche.

Délibération n° B-35-2018 : Signature d'une Convention triennale 2018-2019-2020 de partenariat régissant les relations juridiques et financières entre le Pays de Château-Gontier, l'association Atmosphères 53 et le Cinéma Le Palace.

Délibération n° B-36-2018 : Action culturelle 2018 - Validation du programme du Festival des "Reflets du Cinéma" sur le Pays de Château-Gontier qui a pour thème l'Inde pour 2018.

Délibération n° B-37-2018 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 au Comité des Œuvres Sociales - Prestations d'actions sociales.

### **QUESTION 3.3 - Questions diverses**

#### **- Salle du Pressoiras -**

M. Saulnier fait état des 15 lots attribués dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle du Pressoiras, les marchés étant en-deca de l'estimatif, qui était fixé à 4 963 050 €, un lot n'étant pas encore attribué. Sur l'ensemble des marchés qui vont être attribués, environ 23 % sont du Pays de Château-Gontier, 90 % d'entreprises mayennaises et 95 % d'entreprises des Pays de la Loire.

Il indique ensuite nominativement les entreprises attributaires par lot. La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier aura lieu la semaine prochaine pour un cadrage notamment du calendrier prévisionnel, à destination notamment des associations utilisatrices et des établissements scolaires et du grand public. La livraison est attendue pour la rentrée 2019, avec la construction dans un 1<sup>er</sup> temps de la salle omnisports neuve, puis la rénovation du patrimoine existant, avec également la rénovation de la couverture de la salle de tennis de table (qui accueille l'escrime).

Dans le cadre de l'examen des offres, M. Henry souligne qu'ont pu également être appréciés les degrés de sous-traitance, les engagements en matière d'encadrement, de signalisation, de formation professionnelle, d'apprentissage, des éléments importants à prendre en compte dans la notation technique des entreprises et dans la coordination de chantier.

#### **- Autres informations -**

M. Henry indique que l'acte d'achat de la parcelle située en ZA Nord appartenant au groupe Carrare a été signé. La Communauté de Communes pourra de nouveau céder, lors d'un prochain Conseil Communautaire, cette parcelle en vue de l'implantation d'un nouveau bâtiment d'activités économiques dans le courant de l'année 2018.

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 21h40.